



MRC de
L'Islet

Fonds de développement des territoires

Rapport d'activité
2015 / 2016

Novembre 2016

INTRODUCTION

Le Fonds de développement des territoires est une mesure annoncée par le gouvernement du Québec dans laquelle il confie à chacune des MRC une enveloppe financière pour lui permettre d'investir dans des mesures structurantes et adaptées pour son territoire, notamment dans les domaines suivants :

- La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural.

Le Fonds de développement des territoires vient remplacer des fonds déjà versés à la MRC, soit l'aide à la ruralité (agent de développement rural et Pacte rural), le développement économique (CLD) et l'aide à la MRC en regard à ses mandats en aménagement en plus d'une portion du Fonds de développement régional administré auparavant par la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches. Pour 2015-2016, l'enveloppe du Fonds de développement des territoires confiée à la MRC de L'Islet est de 882 960 \$.

LA GESTION DU FDT DANS LA MRC DE L'ISLET

Les décisions d'investissement au Fonds de développement des territoires pour la région de L'Islet sont prises par le conseil de la MRC.

Par ailleurs, un appel à des projets a été lancé par la MRC en décembre 2015. Pour l'aider dans le processus de sélection, la MRC a confié le mandat à l'agent de développement rural de faire une analyse des projets. Cette analyse est, par la suite, soumise au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de L'Islet qui fait une recommandation au conseil de la MRC pour une décision finale.

Il est à noter qu'il a été décidé que l'analyse des projets se ferait en continu.

Par ailleurs, pour guider ses investissements, la MRC s'est dotée d'un cadre de gestion dans lequel on retrouve, notamment, les priorités mentionnées dans la prochaine section.

PRIORITÉS 2015/2016

À la suite d'un exercice de réflexion stratégique, la MRC de L'Islet a identifié un certain nombre de priorités qui servent également pour orienter les investissements réalisés dans le Fonds de développement des territoires.

Ces priorités sont les suivantes :

- **L'évolution démographique de la MRC**
 - *Le déclin démographique*
 - *Le vieillissement de la population*
- **L'économie**
 - *Le manufacturier*
 - Continuer à promouvoir la démarche de fabrication sans gaspillage et à valeur ajoutée «lean manufacturing» dans les entreprises
 - Accroître les formations sur les meilleures pratiques d'affaires
 - Appuyer les entreprises dans la commercialisation de leurs biens et services
 - Supporter l'entrepreneur dans le démarrage de sa nouvelle entreprise
 - Promouvoir les entreprises auprès de la population de la région
 - *L'agriculture*
 - Diversifier la production agricole en soutenant le développement d'activités complémentaires comme l'agrotourisme, les ARRÊTS gourmands, les circuits courts d'approvisionnement, la transformation à la ferme
 - Améliorer la mise en marché des produits du territoire
 - *La forêt*
 - Évaluer les possibilités de production d'huiles essentielles, de granulés de bois et de produits forestiers non ligneux
 - Développer la concertation des intervenants en forêt publique pour assurer la mise en place de projets multisectoriels

- Assurer la promotion des projets en forêt publique auprès de la Table GIRT de la région Chaudière-Appalaches
 - *Le tourisme*
 - Intensifier la promotion touristique de la MRC, plus particulièrement pour ce qui a trait aux équipements et aux événements
 - Développer l'hébergement et les services connexes, particulièrement sur le plateau appalachien et le piémont
 - Terminer les sentiers de motoneige et de quad et tout particulièrement les liens avec les municipalités
 - Miser sur les sites existants naturels, tels que la ZEC Chapais, le lac Sainte-Anne et la forêt Hamon
 - Soutenir la mise en place du chemin de Saint-Rémi
 - Axer le développement touristique dans le piémont sur le vélo et la marche par l'amélioration et la mise en place d'infrastructures
 - Promouvoir le projet «village créatif» pour susciter, avec l'appui de créateurs, de nouvelles initiatives locales et régionales
- **La culture**
 - *Favoriser la concertation dans les domaines des arts, de la culture et du patrimoine et encourager l'adoption d'une politique culturelle par la MRC*
 - *Favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine en :*
 - Complétant les inventaires sur le patrimoine culturel de la MRC, particulièrement le patrimoine agricole dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole
 - Soutenant les projets visant la conversion ou la restauration du patrimoine religieux (chapelles, églises, presbytères) pour répondre aux besoins locaux
 - Mettant en place une clinique architecturale dans la MRC de L'Islet
- **Le social**
 - *L'éducation et la formation*
 - S'assurer que les formations répondent au besoin des entreprises surtout dans le secteur manufacturier
 - Collaborer avec les commissions scolaires et les institutions collégiales pour développer des formations sur le territoire pour répondre aux besoins des entreprises
 - Travailler au maintien des écoles sur le territoire
 - *Les disparités socioéconomiques entre les municipalités*
 - Une plus grande concertation des municipalités pour mettre en place des projets régionaux favorisant le maintien ou l'offre de

nouveaux services. Les secteurs suivants pourraient faire l'objet d'une attention particulière

- ✓ Récréatif et tourisme
- ✓ Lieu de culte
- ✓ École
- ✓ Commerce
- ✓ Service
- ✓ Infrastructures de développement

- Mettre en œuvre des mesures visant l'entretien et la pérennité des sentiers pour les véhicules récréatifs comme les quads et les motoneiges
- Développer un réseau d'accueil pour les touristes en motocyclette ou en caravane motorisée
- Développer des services de proximité viables qui répondent aux besoins des communautés
- Maintenir ou transformer des églises, selon l'option retenue par la population
- Tenir une consultation dans les municipalités dont les écoles sont en danger de fermeture afin d'analyser la situation et de faire le choix le plus approprié pour l'avenir des élèves et de la municipalité
- Examiner les besoins et l'offre en transport en commun

- **L'environnement**

- *Encourager la mise en œuvre des Plans directeurs de l'eau (PDE) des organismes de bassin versant (OBV)*
- *Appuyer les initiatives visant la protection des habitats fauniques, floristiques et des paysages naturels afin de favoriser le maintien de la biodiversité*
- *Travailler à la réduction des volumes de matières résiduelles en encourageant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation par le compostage*

- **La communication**

- **Le soutien au développement rural**

PROJETS SOUTENUS

En 2015/2016, la MRC de L'Islet a dirigé le Fonds de développement des territoires vers 3 mesures visant à mieux planifier et développer la région de L'Islet.

Tout d'abord, une somme de 57 434 \$ a été dégagée pour appuyer le **développement rural** de la MRC de L'Islet. Concrètement, cette mesure se traduit par l'embauche d'un agent de développement qui accompagne les organismes et communautés afin de les aider à faire progresser leurs projets. L'agent de développement est également appelé à analyser les projets déposés au Fonds de développement des territoires. L'agent de développement est basé au Centre local de développement de L'Islet (CLD). Il s'agit de la même somme qui était versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à la MRC avant le regroupement des sommes pour constituer le Fonds de développement des territoires. Il est à noter que la MRC, par le biais des contributions des municipalités, verse elle aussi une somme identique de 57 434 \$ au CLD pour ce volet.

Ensuite, une somme de 115 000 \$ est dirigée vers les **activités de planification de l'aménagement du territoire** de la MRC de L'Islet. Parmi les activités réalisées par la MRC, notons la révision du Schéma d'aménagement et de développement, la révision de la réglementation sur la forêt privée ainsi que l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole. Encore une fois, la somme prévue pour 2016-2017 est similaire à celle que recevait la MRC du ministère des Affaires municipales les années précédentes.

Finalement, pour le **soutien à l'entrepreneuriat**, le Centre local de développement de L'Islet (CLD) se voit accorder la somme de 257 514 \$. De son côté, la MRC ajoute une somme de 180 000 \$ provenant de la contribution des municipalités. Le CLD offre, depuis 1998, différents services pour soutenir les promoteurs et les entreprises existantes, que ce soit en assistance technique ou par du financement. L'année 2015-2016 aura constitué une année de transition de la part du CLD, suite à la fin du financement direct provenant du gouvernement du Québec et l'obligation pour la MRC de soutenir un CLD. Le gouvernement du Québec a transféré la responsabilité du développement économique aux MRC en sabrant les budgets qu'il octroyait auparavant au CLD. En lui accordant du financement, la MRC confirme le maintien du CLD et le mandat pour accompagner les entrepreneur(e)s aux différentes phases de développement de leurs entreprises.

Par ailleurs, la MRC de L'Islet a également accordé en 2015-2016 son soutien à deux initiatives dont la réalisation se conclura dans le prochain exercice financier. Pour cette raison, ces deux projets ne figurent pas dans le calcul des sommes engagées. Ces projets sont l'Atelier intergénérationnel d'ébénisterie à Saint-Roch-des-Aulnaies pour lequel une somme de 10 509 \$ est prévue ainsi que l'élaboration d'un Plan d'action en matière de promotion de la région et d'attraction de main-d'œuvre que pilote la MRC. Pour ce dernier projet, une somme de 7 845 \$ est prévue. Cette initiative vise à doter la région de L'Islet d'une stratégie pour lutter contre la baisse démographique et appuyer les efforts des entreprises dans leurs démarches afin de recruter des travailleurs et des travailleuses.

DONNÉES FINANCIÈRES

Pour l'exercice financier se déroulant du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confié à la MRC de L'Islet une enveloppe de **882 960 \$**.

De cette somme, un montant de **429 248 \$** a été engagé dans les initiatives décrites précédemment, soit :

Soutien à l'entrepreneuriat	257 514 \$
Soutien au développement rural	57 434 \$
Soutien à la planification et à l'aménagement du territoire	115 000 \$

Le solde non utilisé de **434 658 \$** de 2015-2016 est reporté sur l'enveloppe de l'année suivante à laquelle s'ajoutera les sommes prévues (**898 559 \$**) et celles dégagées de la fermeture de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

Le peu d'initiatives soutenues en cours d'année s'explique par le fait que l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans laquelle ce dernier transfère, sous certains paramètres, les fonds à la MRC, n'a été signée qu'en août 2015. De plus, il a été convenu de liquider les fonds restant du Pacte rural avant de procéder à des investissements au Fonds de développement des territoires.

PERSPECTIVES 2016-2017

Pour l'année 2016-2017, le recours au Fonds de développement des territoires devait s'accroître. En effet, le fonds sera davantage connu des promoteurs locaux suite à la fin du Pacte rural. De plus, certaines ententes régionales autrefois financées par la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches viennent à échéance et pourraient se poursuivre avec le support financier du Fonds de développement des territoires.

La MRC souhaite initier certaines démarches en lien avec les priorités identifiées précédemment en utilisant le Fonds de développement des territoires comme levier financier. C'est notamment le cas en matière de promotion de la région, d'attraction de population et de recrutement de main-d'œuvre.

2016/11/15

(X:\Administration\Sessions\Rep2016\Doc conseil\2016-11-23 Doc Conseil\FDT- rapport d'activité 2015-2016.doc)